



PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

ECHELLE 1:5000

CONDITIONS D'APPROBATION

Mis à l'étude publique par délibération dans la Feuille officielle (FO) n° 66

Adopté par le Conseil communal de Treyvaux.

La Signature

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Le Conseiller d'Etat, Directeur

LEGENDE

ZONES	
ZV	zone de village
ZMA	zone de maison
ZFD-1	zone résidentielle faible densité
ZFD-2	zone résidentielle faible densité
RMD	zone résidentielle moyenne densité
MX	zone mixte
ACT-1	zone d'activités
ACT-2	zone d'activités
ACT-3	zone d'activités
ZIG-1	zone d'intérêt général
ZIG-2	zone d'intérêt général
ZIG-3	zone d'intérêt général
ZIG-4	zone d'intérêt général
ZL	zone libre
ZEM	zone d'exposition de matériaux
ZPN	zone de protection de la nature
ZPE	zone de protection des cours d'eau
ZA	zone agricole
AF	aire forestière

LEGENDE

MESURES PARTICULIÈRES

- permettre d'habiter à maximum PHM
- plan d'aménagement de détail approuvé
- plan d'aménagement de détail à établir
- secteur à prescriptions particulières selon RCU
- secteur à décapier par priorité
- bâtiment non soumis à l'indice bruyé d'utilisation du sol
- danger, saisis selon carte de dangers (dangers fort, moyen, faible et indicatif)

LEGENDE

MESURES DE PROTECTION

- site construit protégé
- biens culturels mis sous protection, catégorie 1, 2 et 3, objets d'arts
- permis d'archéologie
- chemins historiques protégés
- catégorie 3
- [sans symbole] les objets naturels (haies, arbres) sont protégés sur l'ensemble du territoire communal selon le RCU
- cours d'eau à ciel ouvert
- cours d'eau sous voûte (tracé apparent)
- espace réservé aux cours d'eau
- espace réservé module / limite de construction module
- contrat incommutable (don de part et d'autre de l'axe)

INFORMATIONS INDICATIVES

- conservation de la nature forestière efficace
- zones de protection des eaux souterraines (S1, S2, S3)
- zone de protection des eaux souterraines protégées
- sites vulnérables (intéressés d'investigation / pas de faisabilité d'investigation)